

Avis de Marché

Services (Prestations intellectuelles / Maîtrise d'œuvre)

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Université de Corse, 2 rue de l'église, place gaffory, Contact : pôle de la Commande Publique, à l'attention de M. Pieroni, F-20250 Corte. Tél. (+33) 4 95 45 01 99.

E-mail : marchepublic@univ-corse.fr. Fax (+33) 4 95 57 84 54.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.univ-corse.fr>.

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.klekoon.com>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales.

I.3) ACTIVITE PRINCIPALE :

Éducation.

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

ii.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

PRESTATION DE MAITRISE D'OEUVRE MOP POUR UNE OPERATION DE MISE EN SECURITE DU SITE VIGNOLA - APPEL A CANDIDATURE.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Services.

Catégorie de services : n°12 Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : Ajaccio, Vignola, 20000 Vignola.

Code NUTS FR831

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

L'avis concerne un marché public

II.1.4) Information sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

l'objet de la consultation a pour but de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de " Mise en sécurité " du site de Vignola (Ajaccio).

Le marché comprendra une mission de base loi MOP avec esquisse et Visa.

L'Objet de l'opération :

Le site de Georges Pieri à Vignola (Ajaccio) est un site de recherche de l'université de Corse qui accueille plusieurs plateformes expérimentales sur le thème des énergies

II.1) DESCRIPTION

renouvelables (Myrte, Paglia Orba...) et des activités de Chimie. Il se compose de sept bâtiments implantés sur une surface d'environ 10ha. Hormis l'université de Corse, plusieurs partenaires institutionnels et industriels sont présents sur le site (CEA, CNRS, Hellion-Aréva...). Les aménagements qui seront réalisés auront pour objet de mettre en sécurité le site en réalisant une clôture en limite de propriété, d'organiser le contrôle d'accès au site, la réfection de l'ensemble des Voiries et Réseaux Divers, d'intervenir sur l'enveloppe extérieures des bâtiments et d'organiser un parcours de découverte piéton des plateformes expérimentales présentes sur le site. La création d'espace vert et l'intégration paysagère dans le site, à proximité d'un site remarquable (les îles Sanguinaires) sont une problématique constante du maître d'ouvrage et un objectif majeur du programme. Les équipes seront sélectionnées sur compétences, moyens et références conformément à l'article 74 du CMP alinéa III, b).

Le montant des travaux sur lesquels portera la mission de maîtrise d'œuvre est évalué à 2 800 000 euros (ht.).

La mission s'exécutera à compter de la date de notification du marché. Elle sera de deux ans prévisionnelle concernant l'étude et pour toute la durée des travaux et pendant une durée d'un an après réception des travaux pour le suivi de la garantie de parfait achèvement (mission AOR).

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71200000.

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2) QUANTITE OU ETENDUE DU MARCHE

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Informations sur les options :

Options : non.

II.2.3) Reconduction :

II.3) DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture ou des demandes de paiement.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement solidaire. Le mandataire du groupement devra obligatoirement être un architecte DPLG ou équivalent. Il ne pourra pas être mandataire de plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : justificatifs à produire :

- une lettre de candidature précisant le cas échéant la composition du groupement et le mandataire (DC 1)

- la copie du justificatif de l'inscription à l'ordre des architectes et de la carte professionnelle éventuelle pour les autres intervenants.

- déclaration du candidat (Dc2)

- Fiche de candidature" à fournir en format papier

DC1, DC2 et fiche de candidature sont téléchargeables à l'adresse suivante :

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

sur le site www.univ-corse.fr (rubrique marchés publics),
ou sur la plateforme www.klekoon.com.

La sélection des candidats sera appréciée au regard des garanties financières, techniques et professionnelles.

III.2.2) **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : la capacité sera évaluée au regard des chiffres d'affaire des trois dernières années (globaux et relatifs aux prestations objet de la procédure).

III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : la capacité technique des candidats sera évaluée au regard des documents suivants:

- compétence en Architecture et urbanisme, Aménagements paysagés, Ingénierie tous corps d'état (Vrd) et en Économie de la construction,

- la liste des références sur des prestations similaires exécutées au cours des 4 dernières années, mentionnant le nom et les coordonnées du client, le type d'édifice et sa destination, les caractéristiques principales du projet, le type de mission, le délai d'exécution des études et travaux, le montant (H.T.) des travaux.

- moyens du groupement matériel et humain (compositions, qualifications et cartes professionnelles).

III.2.4) **Marchés réservés :**

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : La consultation est ouverte aux architectes inscrits à l'ordre des architectes ou équivalents. A ce titre il est rappelé que la loi 77-2 du 03 janvier 1977 sur l'architecture et son décret d'application 78-67 du 16 janvier 1978 organisent un dispositif de reconnaissance mutuelle des diplômés d'architecte.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou dans le cadre d'un groupement comprenant au moins un architecte inscrit à l'ordre des architectes ou équivalent, qui sera impérativement mandataire. Un même architecte ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure :**

Négociée.

Des candidats ont déjà été sélectionnés : non.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

Nombre d'opérateurs envisagé 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : le pouvoir adjudicateur réunira un jury chargé d'examiner les compétences, références et moyens humains et matériels des candidats sans pondération ni hiérarchisation.

Une liste sera arrêtée de 3 candidats les mieux classés qui seront admis à négocier. Un dossier de consultation (programme de l'opération et projet de marché) sera alors remis à chacun d'entre eux.

Les critères de sélection des offres seront communiqués aux candidats admis à déposer une offre.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) Enchère électronique :

Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

12S0014

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

22 mai 2012 - 12:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT :

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

VI.2) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui.

Référence(s) utile(s) du projet / programme : feder.

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

La procédure est la suivante : Maîtrise d'œuvre sans concours passée en application de l'article 74-III-b du CMP- il n'y a pas de dossier de consultation à ce stade de sélection des candidatures, toutes les informations sont dans la présente publication.

Le dossier de consultation sera remis aux seuls candidats admis à négocier qui en seront informés.

La remise des candidatures se fera dans les conditions suivantes:

Sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée.

- l'enveloppe extérieure devra porter la mention : Prestation de maîtrise d'œuvre mop pour une opération de mise en sécurité du site vignola - ne pas ouvrir

- l'enveloppe intérieure porte le nom du candidat ainsi que la mention : "candidature pour prestation de maîtrise d'œuvre mop pour une opération de mise en sécurité du site vignola"

L'Enveloppe intérieure contient les justificatifs tels que demandés dans le présent avis.

Les candidatures devront être remises :

Contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante : Università di Corsica - pôle de la Commande Publique - 2 rue de l'église place gaffory - 20250 CORTE.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent avis d'appel public à candidature ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des candidatures par voie électronique à l'adresse suivante : Profil Acheteur: www.klekoon.com

Et dans les conditions techniques et procédurales figurant ci-dessous :

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

VI.1) RENOUELEMENT :

Les candidats sont donc invités à se munir dès à présent de tous les éléments nécessaires à la remise de leur offre (signature électronique ...) et à prendre connaissance de tous les pré-requis nécessaires auprès de la plateforme de dématérialisation.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

En cas de transmission au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt chaque pli sera considéré comme hors délais.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19 avril 2012.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia, chemin Montepiano, 20407 BASTIA

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : précisions concernant les délais d'introduction des recours : -Référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat ;
-Référé contractuel dans un délai de 1 mois suivant l'avis d'attribution publié au JOUE ;
-Recours " Tropic " dans un délai de 2 mois suivant l'avis d'attribution publié au JOUE ;
-Rep dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision concernée (dans les limites posées par la jurisprudence " tropic ").

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

19 avril 2012.